



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 70612

Texte de la question

M. Robert Lamy * appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les attentes des buralistes. En effet, les débitants de tabac seront en première ligne le 1er janvier 2002 dans la mise en place de l'euro. Ils sont déjà plus de 11 000 à avoir consacré une pleine journée au stage pratiques de formation mis en place depuis avril, et ils seront 15 000 volontaires à diffuser, sans rémunération, les premiers « sachets euros » à nos concitoyens dès le 14 décembre 2001. Dans ce contexte, ils espèrent être soulagés d'une tâche administrative lourde telle que la prochaine déclaration des stocks de début d'année correspondant à l'augmentation des prix du tabac, qu'ils souhaiteraient voir supprimer cette année, tant il leur paraît difficile de concilier la containte fastidieuse d'une déclaration avec la charge de travail que représente le passage à l'euro. Il lui demande en conséquence de bien vouloir examiner cette légitime demande des buralistes, et de lui faire connaître la suite qu'il entend lui donner.

Texte de la réponse

L'obligation faite aux débitants de tabac d'établir une déclaration de stocks n'est exigée que sur instruction expresse de l'administration et intervient traditionnellement en début d'année, période caractérisée par les changements de prix les plus nombreux. Cette année, l'augmentation des prix du tabac, programmée le jour même du passage à l'euro, aurait fait peser des sujétions particulières sur les buralistes. C'est pourquoi, il a paru possible, à titre exceptionnel, d'accorder à la profession la dispense de déclaration de stocks à l'occasion du changement de prix en janvier 2002.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70612

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7180

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1546